



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA REUNION

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE SAINT-LEU

## EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

**DELIBERATION N° : 11/17112022**

**OBJET : PARTICIPATION AU VOTE DES  
RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022 DE LA  
SPL MARAINA : AUTORISATION AU  
REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

|                |    |
|----------------|----|
| Présents :     | 29 |
| Procurations : | 05 |
| Votants :      | 34 |
| Abstentions :  | 01 |

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance  
**Bruno DOMEN**



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à dix-sept heures et vingt et une minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

### Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

**Les Adjointes :** M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme. DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme PLANESSE Nadine née PALAS (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint)

**Les Conseillers Municipaux :** M. CODARBOX Jacky, Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, Mme HAMILCARO Annick, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, M. FELICITE Roland, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN née HIBON Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION née LATCHIMY Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David,

### Absents représentés :

- Mme ANAMALE Marie-Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M ZETTOR Josian (Conseiller) *procuration* à M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint)
- Mme DOMPY née BALENCOURT Brigitte (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint)

### Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3<sup>ème</sup> adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

## **AFFAIRE N° 11/17112022**

# **PARTICIPATION AU VOTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022 DE LA SPL MARAINA : AUTORISATION AU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

*Direction Générale des Services*

### **Le Maire expose :**

La SPL (Société Publique Locale) MARAINA a été créée en 2010 avec pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, conformément aux dispositions de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme, la réalisation d'opérations de construction, la réalisation d'études se rapportant à des opérations d'aménagement ou de construction et l'exploitation de services industriels et commerciaux et toute autre activité d'intérêt général.

Par courrier du 31 octobre dernier, la SPL MARAINA a informé la Commune de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le 30 novembre prochain, à l'effet de délibérer sur des résolutions relatives à la poursuite de son process de recapitalisation, et notamment les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- La réduction du capital social d'une somme de 4.085.081,052 €, sous la condition suspensive d'une augmentation de capital ayant pour effet de porter le capital à un montant au moins égal au minimum légal ;
- Les modalités de la réduction du capital ;
- Les pouvoirs sur les formalités.

Il sera ainsi proposé à l'AGE de réduire la valeur nominale de l'action afin de réduire le capital à 16.405,948 € divisé en 4.101.487 actions de 0.004 € de valeur nominale.

En sa qualité d'actionnaire de la SPL MARAINA, la Commune de Saint-Leu doit, à ce titre, autoriser son représentant à participer au vote des résolutions précisées ci-avant, lors de cette prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur Rahfick BADAT, 6<sup>ème</sup> Adjoint, a été désigné, par délibérations du Conseil Municipal des 30 juillet 2020 (affaire N° 08/30072020) et 27 août 2020 (affaire N° 03/27082020, pour représenter la Commune aux assemblées générales et extraordinaires et à l'Assemblée Spéciale de la SPL MARAINA.

### **Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser Monsieur Rahfick BADAT, 6<sup>ème</sup> Adjoint, à participer au vote des résolutions liées à la recapitalisation de la SPL MARAINA, dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2022 ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à la majorité  
( 1 abstention : M. Jacky CODARBOX)**

- Autorise Monsieur Rahfick BADAT, 6<sup>ème</sup> Adjoint, à participer au vote des résolutions liées à la recapitalisation de la SPL MARAINA, dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2022 ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Saint-Leu, le 33 NOV. 2022**

**Le Président de séance,**



**Bruno DOMEN**